

A2CGM

Société Par Actions Simplifiée au capital de 1000 €

Siège social : 1034 MOYENNE CORNICHE DES PUGETS

06700 SAINT LAURENT DU VAR

RCS ANTIBES 100 343 631

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

I – IDENTITÉ DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

Monsieur **Nicolas MARTIN**,

Né le 27 janvier 1978 à Grasse (06),

Demeurant 1034 moyenne corniche des Pugets, 06700 Saint-Laurent-du-Var,

Agissant en qualité **d'associé unique** de la société A2CGM.

II – MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

L'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts afin d'adapter l'objet social à l'activité réelle de la société.

En conséquence, **l'article 2 des statuts est désormais rédigé comme suit :**

« La société a pour objet : Conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.

Elle peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tout objet similaire ou connexe, dès lors qu'elles contribuent à son développement. »

III – MISE À JOUR DES STATUTS

L'associé unique approuve la mise à jour des statuts pour intégrer la nouvelle rédaction de l'article 2.

IV – POUVOIRS

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités légales auprès du greffe du Tribunal de commerce d'Antibes.

Fait à Saint-Laurent-du-Var, le 09 février 2026

L'associé unique,

Nicolas MARTIN

